

Les Membres du Conseil d'administration de Solidarité Paysans Marne-Ardenne vous souhaitent une année 2024 riche d'humanité et de partage, où la fraternité n'aura pas besoin de grands discours, mais d'actes la traduisant en vérité. L'équipe de bénévoles forme le vœu que tout paysan qui connaît des difficultés ose se libérer du poids des préjugés pour appeler à l'aide, sans crainte de jugement, avant le point de non-retour.

A vos agendas !

L'assemblée générale se déroulera à Vouziers dans l'espace culturel « Les Tourelles » **le jeudi 14 mars 2024**, après-midi, sur le thème : « **L'Agriculture en difficulté reprend la Parole** »

La vie des associations est rythmée par des événements institutionnels incontournables. L'assemblée générale est de tous ces événements le plus important. Pour clôturer l'année 2023, les membres du Conseil d'administration ont souhaité innover, en organisant cet événement à Vouziers. Après la partie statutaire, la troupe de théâtre « Les Arcamédiens », composée d'agriculteurs ayant été accompagnés par l'association ARCADE Ruraux Solidaires viendront nous présenter leur nouvelle pièce intitulée « **La ruminant des agriculteurs** »

Un peu d'histoire, en 2014, l'association Arcade a fédéré des agriculteurs accompagnés autour d'un metteur en scène pour construire des pièces de théâtre dans le but de libérer la parole des personnes qui ont connu des difficultés et qui s'en sont sorties. Après chaque représentation, un débat est organisé avec les acteurs, moment essentiel qui marque l'engagement d'Arcade dans l'accompagnement pour retrouver la confiance en soi et auprès des autres. Pour Solidarité Paysans Marne-Ardenne, cette action donne du sens et s'inscrit dans l'élan de l'éducation populaire qui favorise l'émancipation de la personne et la réappropriation de sa place dans la société, grâce à la culture.

Groupe de paroles « Femmes du monde rural » : une initiative proposée pour libérer la parole des femmes.

S'appuyant sur un constat, les femmes de l'équipe de bénévoles de Solidarité Paysans 51-08 ont souhaité construire cet espace d'expression destiné aux habitantes du monde rural. Martine, référente pour l'organisation de cette action nous explique la genèse du projet...

Pourquoi avoir lancé ce projet de groupe de paroles « Femmes du monde rural » au sein de Solidarité Paysans ?

Nous avons lancé ce projet de groupe de paroles « Femmes du monde rural » suite à toutes ces années d'accompagnements où nous avons constaté que ce sont toujours les femmes qui appellent le téléphone de l'association. Mais, à ces premières rencontres, beaucoup d'entre-elles restent en retrait, ne s'expriment pas ou peu pourquoi ? C'est pour cela que nous voulions leur donner la parole.

Dans le flyer d'invitation, les personnes étaient conviées à faire « un pas de côté », peux-tu nous en dire un peu plus ?

« Faire un pas de côté », c'est s'autoriser à sortir de chez soi, échanger, aller à la rencontre, parler sans tabou ni jugement, tout cela peut faire du bien.

La première rencontre s'est tenue le 14 décembre, pour l'équipe organisatrice, c'est quoi la suite du projet ?

A la première rencontre cinq femmes sont venues, chacune d'elles a présenté sa situation familiale, professionnelle, les soucis qu'elles avaient, certaines avaient déjà eu des contacts avec Solidarité Paysans. Elles ont partagé leur vécu devant le groupe, dans un climat de respect et d'écoute bienveillante où la confidentialité est le maître mot. La suite, nous voudrions la baser sur « prendre du plaisir ». Je me ressource en faisant des choses qui me plaisent. Prendre du temps pour ce que j'aime, faire avec ceux que j'aime et pour ce qui me fait du bien. Nous pensons écrire ce mot « prendre du plaisir » sur un tableau et que celles qui le désirent puissent exprimer leurs plaisirs, ce qu'elles s'autorisent ou pas, cela risque d'être très différent avec chaque femme. Le groupe pourra se construire sur la diversité source de richesse.



*La prochaine rencontre est prévue jeudi 18 janvier 2024 de 14 à 16 heures
Salle du Pré Waguet à POIX-TERRON 08430 Entrée libre et gratuite.*

De la culture pour souder agriculteurs et citadins

Retour sur le spectacle musical « J'ai mangé du Jacques »

L'amphithéâtre du lycée agricole de Reithel affichait complet ce dimanche 12 novembre 2023 pour le spectacle « J'ai mangé du Jacques », du théâtre musical interprété par le duo de comédiens et chanteurs, Julie Autissier et Raphaël Callandreau. Ils ont revisité avec bonheur le patrimoine exquis où la chanson est magnifiée par les liens étroits entre la poésie et l'humour.

« J'ai mangé du Jacques » est né du désir de chanter tous ces Jacques, poètes, compositeurs, interprètes, paroliers qui ont marqué tant de générations.

A travers l'organisation de ce spectacle, l'association Solidarité Paysans Marne-Ardenne souhaitait se rendre plus visible auprès de l'ensemble des citoyens pour les interpeller sur les difficultés et les formes d'exclusions vécues par les agriculteurs, mais aussi pour favoriser le rapprochement entre des populations rurales et citadines qui ne se connaissent pas.

Ce qui peut aider une population à se souder, c'est la culture. C'est pourquoi il était important pour nous, Solidarité Paysans 51-08, de relever le défi et de proposer cet événement culturel, lieu de rencontre et de divertissement, propice pour cultiver la fraternité et le vivre ensemble.

« Notre mission n'est-elle pas de rendre le monde plus beau, plus humain pendant un petit instant ? »



Bernard Babin, président de Solidarité Paysans Lorraine et aussi depuis le mois de juillet élu secrétaire au sein du conseil d'administration du réseau national, nous a fait l'amitié de sa présence le 12 novembre 2023.

A l'issue de la représentation, Bernard a témoigné devant l'auditoire pour rappeler l'importance de l'écoute des paysans lors des accompagnements.

Il a insisté aussi sur le non jugement. Oser affirmer que les difficultés ne sont pas une fatalité, changer nos regards sur le parcours des personnes que nous accompagnons et leur reconnaître le droit à une seconde chance.

Bernard a souligné que son engagement dans l'équipe nationale puise toute sa force à travers le contact avec les bénévoles proches du terrain.

Quand les responsables se rendent au Ministère de l'Agriculture, ils portent la parole de tous les paysans accompagnés par Solidarité Paysans, et là, l'expression « faire réseau » revêt tout son sens !

Les échos du juridique

Expérimentation des Tribunaux des Activités Economiques !

La loi d'orientation et de programmation de la justice a finalement été adoptée et publiée.

L'expérimentation pour 4 ans des tribunaux des activités économiques pour les procédures collectives des agriculteurs. trices a été adoptée, malgré une belle mobilisation du réseau et de ses partenaires.

Pour rappel, Solidarité Paysans Marne-Ardenne avait interpellé les Parlementaires.

Les 8 Député-e-s et les 5 Sénateurs-trices ont reçu un courrier de demande de rendez-vous en avril 2023.

6 Député.es : Lionel VUIBERT, Pierre CORDIER, Jean-Luc WARSMANN pour les Ardennes, Charles DE COURSON, Xavier ALBERTINI, Lise MAGNIER pour la Marne, la Sénatrice des Ardennes, Else JOSEPH et Françoise FERAT, Sénatrice de la Marne, nous ont accordé un entretien.

Nous sommes toujours dans l'attente des décrets d'application précisant les tribunaux concernés, entre 9 et 12 selon le texte.

Des juges assesseurs exerçant la profession agricole seront adjoints aux juges élu.es du tribunal de commerce. Ils seront nommés par le ministre de la Justice et choisis sur une liste de [candidat.es](#) sur proposition de la Chambre d'agriculture.

Le statut de l'exploitation agricole !

Un jour ou l'autre, tout agriculteur peut être confronté à des difficultés économiques, des problèmes de santé, des problèmes familiaux.

Dans le cadre d'une exploitation qui n'est pas sous forme sociétaire, un Gaec, une Earl, une Scea, il faut pouvoir dissocier le patrimoine professionnel et le patrimoine privé.

Pour cela il est très fortement recommandé d'apposer sur l'intitulé du compte bancaire, sur les facturiers, les bons de livraison, les étiquettes et toutes marques désignant la raison sociale, le signe « **E.I.** » pour « **entreprise indépendante** ».

C'est une réforme du 15 mai 2022 qui régit cette affaire.

Soyez vigilant, ne prenez pas de retard quant à la partie statutaire et administrative de votre exploitation.

Nouvelle année, nouvelle cotisation...

Soyez solidaires, pensez à envoyer votre cotisation 2024 à Solidarité Paysans Marne-Ardenne.

30 € pour une personne ou 45 € pour un couple.

Règlement par chèque au nom de SP 51-08 ou par virement bancaire au FR22 2004 1010 0208 4818 3N02 338
code BIC : PSSTFRPPCHA.

Vous pouvez faire un don, et bénéficier d'un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du don.